

## DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de la Loi Hamon, tout nouveau Client Ecolab Pest France qui emploie moins de 6 salariés en date de signature du contrat, a le droit de se rétracter du dit contrat sans donner de motif dans **un délai de quatorze (14) jours**. Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour de la conclusion du contrat. Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier par courrier à :

**ECOLAB Pest France** 25 avenue Aristide Briand, CS 70106, 94 112 Accueil Cedex

de sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

ECOLAB Pest France s'engage à envoyer au Client dans les meilleurs délais un accusé de réception de sa volonté de rétractation.



## BORDEREAU DE RETRACTATION (à remplir par le «Client»)

Je soussigné(e) .....dûment habilité(e) aux fins des présentes, notifie ma rétractation du contrat :

Contrat conclu le : ..... / ..... / .....

Nom du Client : .....  
.....

Adresse du Client :  
.....  
.....  
.....

Signature du Client + cachet obligatoire :

Date :

**A RENVOYER PAR COURRIER AU SERVICE CLIENT ECOLAB PEST FRANCE**

Accusé de réception des informations (à remplir par ECOLAB Pest France) :

Date :

Signature d'Ecolab :